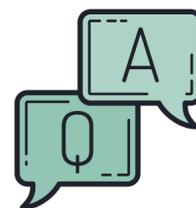




Procédure de vaccination



Où peut-on se faire vacciner ?

Dans les centres de santé et dans des stations de vaccination suivant deux modes:

- **Mode fixe** : la population se déplace vers la structure sanitaire ou la station vaccinale.
- **Mode mobile** : Déplacement des équipes de vaccination rattachées à la station, vers des points mobiles de vaccination.

Comment je peux m'inscrire pour bénéficier du vaccin contre le virus de la COVID-19 ?

Si vous possédez une carte CNIE ou une carte de séjour, même si celle-ci est expirée, vous êtes automatiquement inscrit. Si vous ne possédez pas encore de carte CNIE ou de carte de séjour, contactez rapidement l'annexe administrative locale de votre domicile actuel. À l'instar d'autres pays, la vaccination des populations migrantes devrait être menée en collaboration avec les associations locales. La vaccination au Maroc est encore dans la première phase (vaccination des autorités publiques, les forces de sécurité et le personnel médical). Des éléments de réponses seront mises à jour dès qu'il y aura plus d'informations.

Comment je peux localiser mon centre de vaccination ?

Allez au site public gratuit www.liqahcorona.ma et consulter le service en ligne «[je consulte mon rendez-vous et mon centre de vaccination](#)». Ce service vous donnera le nom et la localisation de votre centre de vaccination. Vous pouvez aussi envoyer un SMS au 1717 pour avoir des informations sur votre centre de vaccination.

J'ai envoyé un SMS en 1717, mais je n'ai encore rien reçu ?

Essayez de nouveau plusieurs fois. En effet, le service gratuit 1717, disponible 24 heures sur 24, peut être saturé. Vous pouvez également vérifier votre rendez-vous et votre centre de vaccination directement sur le portail web gratuit

www.liqahcorona.ma